Communiqué

Paris, le 07 juin 2013

CHSCT-M : paroles, paroles…

Malheureusement, on connaît la chanson.

Si le secrétaire général indique que la ministre déplore une fois de plus son indisponibilité pour cause « d'agenda », il en va de même des représentants du personnel.

Un calendrier fluctuant, voire inexistant, une instance envisagée par l'administration comme une simple chambre d'enregistrement, un ordre du jour indigent et imposé sans concertation, ça suffit !

Les organisations syndicales sont venues au CHSCT-M avec la volonté et l'ambition d'être dans une dynamique constructive mais elles ont vite constaté qu'au ministère de la justice, le dialogue social est un dialogue de sourd.

Les représentants du personnel ont donc quitté la salle et réclament une fois encore : des dates de réunion qui respectent le règlement intérieur, un fonctionnement conforme aux textes, une vraie volonté de l'administration à s'engager sur ces questions.

Si pour vous, madame la ministre, visiblement rien ne presse, les personnels, eux, continuent à souffrir.